

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2026 / 2027

Inscription en classe de :

CAP

- 1^{ère} CAP MV (Maintenance des Véhicules – option véhicules légers)
- 1^{ère} CAP CA (Carrossier Automobile)
- 2^{nde} CAP MV (Maintenance des Véhicules – option véhicules légers)
- 2^{nde} CAP CA (Carrossier Automobile)
- CAP PA (Peintre Automobile)

BAC PRO

- 2^{nde} MMV (Maintenance des Matériels et des Véhicules)
- 2^{nde} CPA (Carrossier Peintre Automobile)
- 1^{ère} MV (Maintenance des Véhicules – option véhicules légers)
- 1^{ère} CPA (Carrossier Peintre Automobile)
- T^{ale} MV (Maintenance des Véhicules – option voitures particulières)
- T^{ale} CPA (Carrossier Peintre Automobile)

- 2^{nde} TNE (Métiers des Transitions Numérique et Énergétique)
- 1^{ère} CIEL (Cybersécurité, Informatique & Réseaux, Électronique)
- 1^{ère} ICCER (Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables)
- T^{ale} CIEL (Cybersécurité, Informatique & Réseaux, Électronique)
- T^{ale} ICCER (Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables)

FCIL

- Formation Complémentaire d'Initiative Locale « Intervention sur véhicules d'époque »

UPE2A

- UPE2A

ELEVE

Nom : Prénoms : Sexe : M F

Date de naissance :

Régime souhaité : Interne 5 j Demi-pensionnaire 5 j Externe
 Interne 4 j (LMJV) Demi-pensionnaire 4 j (LMJV)

Attention : Ce choix vous engage pour la totalité de l'année scolaire. Un changement est toutefois possible avant chaque début de trimestre. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Cadre réservé à l'administration

Date d'entrée dans l'établissement :

Date de sortie :

Motif :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE	
Nom de famille* (1) :	Sexe* : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Nom d'usage (2) :	Né(e) le* : __ __ / __ __ / __ __ __
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 :
	Prénom 3 :
Pays de naissance* :	Département de naissance* (4) : __ __ __
Commune de naissance* (4) :	Nationalité* :
L'élève habite* (5) : Chez	
Ou possède sa propre adresse	
.....	
Code postal : __ __ __ __	Commune :
Pays :	@ Courriel :
☎ Domicile :	☎ Travail :
	☎ Mobile :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : pour les élèves nés en France

(5) *L'élève habite* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX	
Un <i>représentant légal</i> détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.	
Lien avec l'élève* :	A contacter en priorité : <input type="checkbox"/>
Ce <i>lien</i> est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent).	
Nom de famille* :	Civilité* : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Nom d'usage :	Prénom* :
Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 5)	
Adresse* :	
.....	
Code postal* : _____	Commune* :
	Pays* :
	@ Courriel :
☎ Domicile :	☎ Travail :
	☎ Mobile :
J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : <input type="checkbox"/> de recevoir des SMS : <input type="checkbox"/>	
Lien avec l'élève* :	A contacter en priorité : <input type="checkbox"/>
Nom de famille* :	Civilité* : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Nom d'usage :	Prénom* :
Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 5)	
Adresse* :	
.....	
Code postal* : _____	Commune* :
	Pays* :
	@ Courriel :
☎ Domicile :	☎ Travail :
	☎ Mobile :
J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : <input type="checkbox"/> de recevoir des SMS : <input type="checkbox"/>	

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

A contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.
 Nom de famille* :
 Nom d'usage : Prénom* :
 Adresse* :

 Code postal* : _____ Commune* :
 Pays* : @ Courriel :
 📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :
 J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.
 Nom de famille* :
 Nom d'usage : Prénom* :
 📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :
 J'accepte de recevoir des SMS :

SCOLARITÉ PRÉCÉDENTE

Nom et adresse de l'établissement fréquenté au cours de l'année écoulée :

Collège ou Lycée : (dénomination) :

Adresse :

Classe fréquentée :

Obtention du brevet du collège (DNB) : OUI - NON

Obtention du Certificat de Formation Générale (CFG) : OUI - NON

Obtention de l'ASSR2 OUI - NON

Aménagements de scolarité PPRE PAP PPS

PERSONNE QUI PAIE LES FRAIS

Nom- Prénom/Organisme : Tél :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Attention : les élèves apprentis ne sont pas concernés

J'ai déjà accepté l'étude automatique du droit à bourse lors de l'année scolaire 2025/2026. Je n'ai donc pas besoin de renseigner cette fiche.

Dans le cas contraire, si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse : **je complète obligatoirement les informations ci-dessous.**

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, **sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?**

Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : _ _ _ Sa commune de naissance* (4) :

Non, je refuse l'étude automatique de mon droit à bourse

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je soussigné(e)

- Certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.
- Reconnais avoir reçu et pris connaissance du Règlement Intérieur et du Règlement du Service Annexe d'Hébergement et en accepter les termes. J'ai bien noté que conformément à la loi d'orientation sur l'éducation, l'assiduité aux cours est obligatoire (voir paragraphe 3.3 du Règlement Intérieur), qu'en cas de manquement à ces obligations, il sera fait application des sanctions prévues au règlement de l'établissement et que celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

à le

Signature du représentant légal (ou de l'élève majeur)

Documents à fournir obligatoirement pour finaliser l'inscription

- Carte d'identité
- 1 photo
- Copie complète du livret de famille
- Dossier infirmerie + copie du carnet de vaccination
- Copie du certificat de participation à la journée de défense citoyenneté (si l'élève a plus de 16 ans)
- RIB
- MDL
- Attestation d'assurance scolaire
- Exeat
- PAP ou PPS (Gevasco) le cas échéant
- Dernier avis d'imposition (uniquement si vous ne souhaitez pas l'étude automatique de vos droits)

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 2, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- pour le contrôle de l'obligation d'instruction, au titre d'une obligation légale auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît le droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

BOURSE NATIONALE DE LYCÉE

Trois modalités existent pour une demande de bourse :

- **Le consentement à l'étude automatique du droit à bourse donné lors de l'inscription ou la réinscription.**

➡ **Une demande de bourse automatique a été faite à la rentrée 2025 :**

Les familles qui ont consenti en 2025 à l'examen automatique de leur droit à bourse bénéficieront du réexamen automatique de ce droit pour la rentrée 2026 et ce, **sans aucune démarche de leur part**. y compris dans le cas de transfert vers un autre établissement au sein de la même académie et de l'affectation en première ou deuxième année de lycée.

Ainsi, le consentement à l'étude automatique sera automatiquement renouvelé tout au long de la scolarité de l'élève, tant que ce dernier reste scolarisé dans un établissement public du second degré, au sein de la même académie.

Attention, le consentement à l'étude automatique sera automatiquement renouvelé pour le responsable ayant effectué cette démarche en 2025. Tant que ce dernier n'a pas retiré son consentement, via la fiche de renseignements ou le service en ligne d'inscription, le second responsable ne pourra pas consentir à l'étude du droit à bourse.

➡ **Vous n'avez pas fait de demande de bourse automatique à la rentrée 2025 :**

Pour faire une demande cette année, il suffit de compléter le cadre « étude automatique du droit à bourse » dans le dossier d'inscription ou de réinscription :

- Cocher la case « *Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse* »
- Compléter ensuite les informations demandées avec le plus grand soin et apposer votre signature.

Si toutefois vous n'acceptez pas l'étude automatique de votre droit à bourse, il vous sera encore possible de faire une demande de bourse à la rentrée (téléservice ou formulaire papier).

- **Le service en ligne Bourses** : vous pouvez faire votre demande **en ligne entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2026**. Cette téléprocédure se fait sur le portail *Educonnect*. **Attention, la demande de bourse devra être effectuée chaque année** (à la différence d'une demande de bourse automatique).
- **Le formulaire Cerfa papier**. Le document peut être retiré auprès du secrétariat du lycée ou téléchargé sur internet. Une fois complété et signé, il est à remettre au secrétariat du lycée accompagné des justificatifs demandés. Vous pouvez faire cette **demande papier entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2026**. **Attention, la demande de bourse devra être effectuée chaque année** (à la différence d'une demande de bourse automatique).



Droit à l'image et enregistrement sonore (voix)

Nom de l'établissement : **LYCEE ALBERT EINSTEIN**

Adresse : **BP 3147
03105 MONTLUCON CEDEX**

Autorisation d'utilisation et publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de **la gestion administrative** (trombinoscope...) **et des autres usages internes à l'établissement** (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

Représentant(s) légal/légaux

De (Nom et Prénom de l'élève)

Né(e) le / /

Élève en classe de

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier.

La présente autorisation est délivrée en deux exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera conservé par l'établissement.

Fait à Le/...../.....

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur:
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

.....

Consentement de l'élève mineur :

« Le projet m'a été expliqué et j'ai compris pourquoi mon image sera utilisée et qui pourra la voir. »

Signature de l'élève mineur :

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser au chef d'établissement ou par mail au délégué à la protection des données de l'académie : dpd@ac-clermont.fr

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.

Montluçon, le 12/05/2026

Brigitte FOURNIER
Proviseure adjointe

Affaire suivie par :
Tél : 04.70.08.42.80
Mél : ce.0031043T@ac-clermont.fr

BP 3147
03105 MONTLUCON CEDEX

La Proviseure adjointe

à

Madame, Monsieur
Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Vous avez procédé à l'inscription de votre fils (filles) au lycée Albert Einstein.

Je vous rappelle que l'admission dans un établissement scolaire est subordonnée à la présentation du carnet de santé, des documents attestant de la situation de l'étudiant au regard des vaccinations obligatoires en France contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (articles 3111.1, 3111.2 du code de la Santé Publique) pour ceux qui sont nés avant le 1^{er} janvier 2019.

Cette politique nationale de santé publique a pour but de protéger la santé individuelle et collective des citoyens et en particulier de nos élèves. Un étudiant porteur d'une maladie contagieuse représente un danger pour sa santé individuelle et pour la santé des autres (élèves ou adultes immunodéprimés, atteints de maladie chronique...), je ne peux donc valider d'admission à long terme dans mon établissement d'un étudiant dont les vaccinations n'ont pu être vérifiées.

A défaut d'un document attestant des vaccinations obligatoires de l'étudiant ou d'une attestation de contre indication à la vaccination, je vous informe que vous disposez d'un délai de trois mois à compter de l'inscription pour procéder aux vaccinations (Article R 3111.17 du Code la Santé publique)

Comptant sur votre engagement pour le respect de ces règles et la protection collective, je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de ma considération distinguée.

Proviseure adjointe

Brigitte FOURNIER

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL

Cet imprimé, une fois complété doit être renvoyé avec le dossier

NOM de l'étudiant Prénom

Né le à

Etablissement où est inscrit l'étudiant

Etablissement d'où vient l'étudiant

LYCEE ALBERT EINSTEIN
Rue Albert Einstein – BP 3147
03105 MONTLUCON CEDEX
Tél: 04 70 08 42 83

NOM
Rue et n°
Code postal et commune
Classe

Classe

Réponse de Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales du département d'origine. **Date** de la réponse

En retour ¹ Dossier complet - Dossier incomplet - Dossier non trouvé
Elève non inscrit à l'école indiquée
Autre raison de non envoi:

(1) Rayer les mentions inutiles ou encadrer les mentions utiles



Année scolaire 2026/2027

Service médical en faveur des élèves

Etablissement scolaire :

Questionnaire médical à remplir par les parents

Votre enfant, dans le cadre de sa formation professionnelle, **aura à effectuer des travaux dits « réglementés » (travaux soumis à dérogation pour les élèves mineurs de plus de 15 ans)**

Votre enfant mineur doit obtenir **une dérogation** pour ces travaux qui sont normalement interdits aux jeunes de moins de 18 ans (articles **L.4153-9, D.4153-15 à D.4153-37, R 4153-40 et suivants** du code du travail).

L'avis médical du médecin de l'éducation nationale ou d'un autre médecin est obligatoire.

Cet avis d'aptitude est valable un an à compter de la date de délivrance.

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous, destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles : ce questionnaire sera remis sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin.

Nom et prénom de l'élève.....

Classe :

Né(e) le :

Adresse :

.....

Téléphone (s) :

Le père est-il en bonne santé ? : oui non Profession :

La mère est-elle en bonne santé ? : oui non Profession :

Nombre de frères et sœurs :

Nom et coordonnées du médecin traitant :

1. Maladies présentées antérieurement par votre enfant :

→ a-t-il déjà fait des convulsions ? non oui si oui, à quel âge ?

→ a-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? non oui
Si oui, s'agissait-il d'une méningite ? oui non

→ a-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques ? non oui précisez :

.....

→ a-t-il fait des otites à répétition ? non oui

→ a-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ? non oui

→ autres maladies importantes :

A-t-il eu des accidents ? non oui précisez :
A-t-il été hospitalisé, et/ou opéré, ... ? non oui précisez :

2. Vaccinations :

Il est rappelé que l'autorisation des travaux dits réglementés est conditionnée par une situation vaccinale conforme aux obligations prévues par la Loi.

Nous vous invitons à vous assurer que le statut vaccinal de votre enfant est bien à jour.

3. état de santé actuel de votre enfant :

Votre enfant :

→ bénéficie-t-il d'un dispositif particulier d'adaptation et d'accompagnement de sa scolarité
PAI (projet d'accueil individualisé pour maladie chronique) non oui
PAP (plan d'accompagnement personnalisé pour troubles des apprentissages) non oui
PPS (projet personnalisé de scolarisation pour handicap reconnu par la MDPH) non oui

→ a-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites ? non oui

→ actuellement présente-t-il d'autres troubles ? (soulignez et précisez)

- asthme :
.....
.....
- eczéma, allergie, urticaire :
.....
.....
- pertes de connaissance, malaises :
.....
.....
.....
- problèmes de dos ou d'articulations :
.....
.....
- maux de tête :
.....
.....
- problèmes de vue ou de fatigue oculaire :
.....
.....

→ est-il souvent absent ? non oui

→ est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre ? non oui

→ suit-il un traitement ? non oui

précisez :
.....

→ votre enfant est-il intéressé par un métier ? non oui

précisez :
.....

→ avez-vous autre chose à signaler qui vous semble important ? :

.....
(par exemple : caractère, comportement, vie familiale,...)

4. **Informations importantes :**

4.1 La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dites dangereuses ou de conduites d'engins.

Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

4.2 L'aptitude sera à revoir en cas de grossesse.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A..... le.....

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Nous vous prions de bien vouloir confier à votre enfant son carnet de santé et une copie de tous documents utiles en votre possession (comptes rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)

FICHE D'URGENCE

Non confidentielle conforme au RGPD à renseigner par les représentants légaux à chaque rentrée scolaire.

Année scolaire : 202... / 202....

Classe :

ELEVE

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de portable de l'élève majeur :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

domicile

portable :

travail :

mail :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

domicile

portable :

travail :

mail :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Indiquer au moins deux contacts de votre entourage : les coordonnées des personnes susceptibles de vous prévenir rapidement :

NOM n° de téléphone

NOM n° de téléphone

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : oui non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : oui non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire).

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non

Si oui, et/ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et/ ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche de santé confidentielle, à remettre sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier.

Lors de la première inscription dans l'établissement, fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche confidentielle de santé, sous enveloppe cachetée, à l'attention du personnel infirmier de l'établissement.

A..... Le **Signature des représentants légaux :**

FICHE DE SANTE CONFIDENTIELLE

A remettre sous pli cacheté avec la photocopie des vaccinations à l'attention du personnel infirmier

Année scolaire : 202.... / 202...

Classe :

NOM et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse :

N° de portable (élève majeur) :

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

 domicile

portable :

travail :

mail :

NOM - Prénom :

Adresse (si différente) :

 domicile

portable :

travail :

mail :

Votre fils(fille) est-il porteur d'une pathologie chronique : oui non

Laquelle :

Votre fils(fille) présente-t-il des allergies ? oui non

- Alimentaires : oui non

- Médicamenteuses : oui non

- Autres allergies : oui non

Devra-t-il prendre un traitement sur le temps scolaire : oui non

(Le personnel de santé vous contactera si besoin).

Rappel important du règlement intérieur : Pour toute prise de traitement pendant le temps de présence dans l'établissement scolaire, les médicaments et un double de la prescription médicale seront déposés auprès des infirmiers.

Votre fils(fille) bénéficie-t-il et/ou souhaitez-vous qu'il bénéficie d'un PAI : oui non

Un élève atteint de **troubles de la santé, physiques ou psychiques, évoluant sur une longue période**, peut bénéficier d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** qui permet d'aménager sa scolarité au plus près de ses besoins, dans le respect de la confidentialité, (traitements ou soins particuliers, aménagements spécifiques, protocole d'intervention en cas d'urgence). Circulaire du 10 février 2021, BO n°9 du 4 mars 2021.

Votre fils(fille) bénéficie-t-il d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) : oui non

Indications complémentaires sur la santé de votre fils(fille) qui vous semblent importantes de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement.

.....
.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-Centre 15. Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'établissement. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou du service de soins sans être accompagné d'un parent ou de son responsable légal.

Médecin traitant : (NOM, adresse et n° de téléphone) :

A..... Date

Signature :

NE CONCERNE PAS LES APPRENTIS

Autorisation du représentant légal pour les élèves mineurs Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre
de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur (ci-après dénommé « élève »):

(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée Albert EINSTEIN de MONTLUCON
En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation destinée aux lycéens professionnels afin de reconnaître leur engagement dans la réalisation de leur formation (assiduité....) et de valoriser les périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté n°2023-765 du 11/08/2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de l'élève en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal :

BULLETIN D'ADHESION



Lycée Albert Einstein
Rue Albert Einstein 03100 Montluçon
04 70 08 42 80 www.einstein-03.fr

Tarif cotisation annuelle

10 €

Nos buts

- de favoriser le vivre ensemble dans le respect
- préparer chacun à la vie civique et sociale, et à l'apprentissage de la responsabilité
- de permettre de concrétiser des projets améliorant le climat du lycée

M.D.L.E
Association loi 1901

Adhérer à la Maison Des Lycéens et Étudiants est facultatif.
Cependant, ce sont vos cotisations qui font vivre l'association !!

Madame, Monsieur,

.....
responsable légal de l'élève

.....
en classe de

Souhaite
(ci-joint un règlement de 10 euros)

Ne souhaite pas

Que mon enfant adhère à la Maison Des Lycéens
et Étudiants pour l'année scolaire

Vous pouvez adhérer en payant la somme de 10€ en
espèce ou en chèque à l'ordre de la Maison Des Lycéens
et Étudiants

Date et signature :

Notre association

- La Maison Des Lycéens et Étudiants est une association de type Loi 1901, gérée par et pour les élèves du Lycée Albert Einstein de Montluçon
- Le bureau des élus se compose de six membres
- Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire sont élus par les adhérents de l'association en début d'année scolaire
- Leur mandat dure une année
- Les élus prennent des décisions relatives au budget de l'association
- Cette association est force de proposition pour améliorer le cadre de vie des lycéens (cafétéria, sorties scolaires et culturelles, etc...)

Que faisons-nous ?

- La Maison Des Lycéens et Étudiants gère l'espace "cafétéria" situé dans les locaux du Lycée Albert Einstein
- Ce lieu est prêté par le lycée à l'association
- La vie scolaire aide les élèves dans leurs démarches, mais ils demeurent autonomes dans la prise de décision

A quoi servent vos cotisations ?

- Achats de jeux de sociétés, de plein air, vidéos,...
- Financement total ou partiel d'action de santé et/ou de prévention
- Organisation de sorties culturelles, sportives ou de loisirs



LYCÉE
ALBERT EINSTEIN

Affaire suivie par :
Le proviseur
Mél : dominique.bizeul@ac-clermont.fr

33 Rue Albert Einstein
BP 3147
03105 MONTLUÇON CEDEX

Le Proviseur
Lycée Albert Einstein

Aux parents d'élèves

Objet : Transport Halle des sports-Lycée

Madame, Monsieur,

Les cours d'EPS ayant lieu à la Halle des sports située à environ 500 m du lycée, lorsqu'un élève se blesse en cours, nous informons les parents de l'incident et vous demandons de bien vouloir aller chercher votre enfant directement à la halle des sports.

Si toutefois, vous êtes dans l'impossibilité d'aller chercher votre enfant (ou si votre lieu d'habitation est trop éloigné de Montluçon pour pouvoir arriver avant la fin du cours d'EPS) un personnel du lycée (CPE, APS (agent prévention sécurité), enseignant ou personnel de direction) pourra le transporter de la halle des sports au lycée à l'aide d'un véhicule du lycée avec votre accord.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir signer l'autorisation de transport ci-dessous et la remettre au plus vite à la vie scolaire. Sans cette autorisation, vous devrez obligatoirement venir chercher votre enfant avant la fin du cours d'EPS ou nous nous verrons dans l'obligation d'appeler les pompiers pour qu'il soit transporté aux urgences.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur


Dominique BIZEUL

AUTORISATION TRANSPORT HALLE DES SPORTS-LYCEE

Elève : NOM.....PRENOM.....CLASSE :.....

J'autorise un personnel du lycée (CPE, APS (agent prévention sécurité), enseignant ou personnel de direction) à transporter mon enfant, en cas de blessure ou autre nécessité, de la halle des sports au lycée à l'aide d'un véhicule du lycée.

A....., le

Signature du responsable Nom :Prénom.....



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



LES INSCRIPTIONS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE c'est maintenant !

Inscrivez-vous du 2 juin au 19 juillet 2026*

* Au-delà du 19 juillet 2026 une majoration sera appliquée



Inscription en ligne sur
laregionvoustransporte.fr

TRANSPORTS 2026/2027

SNCF et autocars

À la rentrée 2026, les élèves pris en charge par la Région pour le transport scolaire bénéficieront des avantages de l'abonnement **Scolaire+ Mobilité Région**, lancé en 2025. Cet abonnement permet d'emprunter les transports scolaires et de voyager gratuitement et de manière illimitée sur l'ensemble du réseau *La Région Vous transporte*

* (modalités sur le site www.laregionvoustransporte.fr).

L'abonnement est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Pour l'année scolaire 2026, les tarifs seront les suivants :

- **Pour les élèves de collège et de lycée ayants droit : 130 €**
- Pour les non ayants droit : 225 €

L'inscription est obligatoire et doit être faite chaque année, y compris en cas de renouvellement lorsque l'élève était déjà inscrit au transport scolaire en 2025, sur le site :

www.Laregionvoustransporte.fr - Inscription scolaire

Pour la rentrée 2026, les inscriptions sont du 2 juin au 19 juillet 2026.



A compter du 20 juillet, une majoration de 30 euros par élève sera demandée à la famille (sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs).

En s'inscrivant aux transports régionaux, les élèves descendant en gare SNCF seront automatiquement affectés sur la ligne régionale B10 pour le trajet Gare SNCF – Lycée Einstein.

Cette navette, gratuite, circulera aux horaires suivants :

TLJ Matin : Départ 7h40 de la gare SNCF / Arrivée 7h50 au Lycée
L/Ma/ J : Départ 17h25 du Lycée / Arrivée 17h35 à la gare SNCF
Vendredi : Départ 17h15 du Lycée / Arrivée 17h25 à la gare SNCF
Mercredi : Départ 12h05 du Lycée / Arrivée 12h15 à la gare SNCF

**A l'exception de quelques lignes, voir détail sur le site La Région vous transporte.*



*** sous réserve de l'achat d'un titre Scolaire + à 0€ pour chaque trajet TER ou Car Région Express.*

Centrale d'appel **Allo la Région vous transporte : 04 8000 7000.**

Tous les élèves sont dotés d'une carte de transport Oûra, personnelle, à valider à chaque montée à bord.



Pour valider sa carte, il faut la présenter sur la partie plate du valideur.

- Si mon titre est valide, le valideur affiche un message "Bon Voyage" ou "Correspondance" 
- Si mon titre n'est pas valide, le valideur affiche un message "titre non valide", "titre périmé", "support non accepté", ou "titre suspendu". 

 **Toute absence de validation ou de carte peut entraîner une amende en cas de contrôle.**

Service en +

Alerte SMS : recevez toutes les informations de vos lignes (perturbation trafic, informations commerciales...). Envoyez MAELIS au 07 57 91 01 23.

Application mobile Maelis MonCo : suivez votre ligne en temps réel pour connaître la position exacte du bus/car.

ESPACE
MAELIS
MONTLUÇON COMMUNAUTÉ MOBILITÉ

21, rue du Faubourg Saint-Pierre
03 100 MONTLUÇON

HORAIRES

Du lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-18h

Samedi
8h30-12h

04 70 05 02 67
maelis@keolis.com



www.maelis.eu



MAELIS
MONTLUÇON COMMUNAUTÉ MOBILITÉ

**Infos
Scolaires**



Guide Inscription scolaire 2026/2027



**MON
CO**
MONTLUÇON
COMMUNAUTÉ



Pour une rentrée plus facile, je m'inscris en ligne ...



Fonctionnement de l'abonnement

L'abonnement fonctionne sur toutes les lignes du réseau Maelis : régulières (Lignes A à G, DIM), scolaires (Lignes S1 à S12), Transport à la Demande

MONSCO	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Aller/Retour par jour. • Fonctionne les jours scolaires. • Ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires, week-end et jours fériés.
MONSCO +	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Aller/Retour par jour. • Fonctionne toute l'année du 01/09/26 au 31/08/27. • Fonctionne pendant les vacances scolaires, week-end et jours fériés.



Les tarifs

MONSCO	75 €
MONSCO tarif réduit (CSS, RSA)	37.50 €
MONSCO +	85 €
MONSCO + tarif réduit (CSS, RSA)	42.50 €

Vous n'arrivez pas à vous inscrire en ligne ou l'abonnement ne vous convient pas, nos équipes sont à votre écoute pour vous renseigner à l'Espace Maelis à Montluçon



Inscription dès le 01/05/2026



J'ai droit à l'abonnement si :

- Je suis scolarisé de la maternelle jusqu'à la terminale (bac général), BEP, CAP non rémunéré,
- Je suis domicilié sur le territoire de Montluçon Communauté et/ou je fréquente un établissement public ou privé sur le territoire de Montluçon Communauté,
- J'effectue un trajet domicile / établissement scolaire en transport en commun.



1 Avant de me connecter

Je me munis des pièces justificatives :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Photo couleur
- Pour les élèves de + de 16 ans au jour de la rentrée, un certificat de scolarité devra être fourni dès le 15 septembre.

En cas de renouvellement, munissez-vous de la carte de transport et noter le numéro sur le recto en haut à gauche.

Si vous bénéficiez d'un tarif réduit :

- Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire : attestation CPAM de moins de trois mois (téléchargeable sur ameli.fr - le nom de l'enfant doit figurer sur le document)
- Bénéficiaires du RSA : attestation de droits la CAF



2 Je me rends sur le site : portail.scolaires.maelis.eu

- Laissez vous guider
- Choisissez l'abonnement qui correspond aux besoins de déplacements de votre enfant
- Payez en ligne en CB (ou envoi postal d'un chèque) votre abonnement (possibilité de paiement en 3 fois par chèque)



3 Validation du dossier

Une fois le dossier validé et payé :

- **Pour les élèves sans carte,** la carte sera envoyée à domicile rechargée de l'abonnement choisi.
- **Pour les élèves qui possèdent déjà une carte,** l'abonnement choisi sera rechargé à distance sur la carte.

En cas de perte ou détérioration de la carte, une demande de duplicata peut être effectuée au tarif en vigueur (8 €)

Pour toute inscription tardive après le 31 juillet, des pénalités de retard d'un montant de 10€ seront appliquées (hors déménagement ou affectation tardifs)



Voyagez autant que vous voulez avec l'abonnement - de 26 ans : 17 €/ mois (ou 170 € /an)

TRANSPORTS URBAINS (MAELIS)

Les inscriptions en ligne pour les transports scolaires 2026/2027 organisés par le réseau de transport Maelis Montluçon Communauté sont ouvertes depuis le 2 mai 2026 sur le site « portail.scolaires.maelis.eu » pour les élèves :

1. scolarisés dans un établissement scolaire de l'une des 21 communes de Montluçon Communauté (Arpheuilles-Saint-Priest – Désertines – Domérat – La Petite Marche – Lamais – Lavault-Sainte-Anne – Lignerolles – Marcillat-en-Combraille – Mazirat – Montluçon – Prémilhat – Quinssaines – Ronnet – Saint-Fargeol – Saint-Genest – Saint-Marcel-en-Marcillat – Saint-Victor - Sainte Thérance – Teillet-Argenty – Terjat – Villebret)

ET / OU

2. habitant l'une des 21 communes de Montluçon Communauté (Arpheuilles-Saint-Priest – Désertines – Domérat – La Petite Marche – Lamais – Lavault-Sainte-Anne – Lignerolles – Marcillat-en-Combraille – Mazirat – Montluçon – Prémilhat – Quinssaines – Ronnet – Saint-Fargeol – Saint-Genest – Saint-Marcel-en-Marcillat – Saint-Victor - Sainte Thérance – Teillet-Argenty – Terjat – Villebret)

Les inscriptions doivent se faire **avant le 31 juillet** afin de garantir l'arrivée de la nouvelle carte de transport à domicile avant la rentrée scolaire. Si l'élève dispose déjà d'une nouvelle carte Oûra, le rechargement de l'abonnement se fera à distance.

Passée cette date et dès le 1^{er} août, **toute inscription tardive fera l'objet d'une pénalité de retard d'un montant de 10€.**

Les inscriptions sont payantes. Vous trouverez ci-joint les tarifs et modalités d'inscription. Néanmoins, plusieurs communes de l'agglomération ayant décidé de rembourser aux familles tout ou partie des frais liés au transport scolaire MAELIS entre le domicile et l'établissement scolaire, veuillez vous rapprocher de votre mairie pour connaître les éventuelles modalités de remboursement.

Les équipes Maelis se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire :

1. Par mail : maelis@keolis.com
2. Par téléphone : 04 70 05 02 67
3. Sur place à **l'Espace MAELIS situé 21, rue du Faubourg Saint-Pierre à Montluçon**

Les inscriptions pour les lignes scolaires Région sont ouvertes. Cela concerne principalement les élèves de Quinssaines, Teillet, Lamais, Marcillat-en-Combrailles, Saint-Marcel-en-Marcillat, Saint-Fargeol pour lesquels aucune ligne scolaire Maelis n'assure de desserte vers Montluçon ([Transports scolaires de l'Allier | La Région vous transporte](#))

TARIFS RESTAURATION ET HEBERGEMENT

TARIFS 2026

Apprenants, tous dispositifs de formation					
Cout forfait repas		175 jours	60	45	70
FORFAIT 5 JOURS	Cout forfait		janv-mars	avril-juin	sept-dec
Interne 5 jours	9,23	1 615,25	553,80	415,35	646,10
Demi-pensionnaire 5 jours	3,51	614,25	210,60	157,95	245,70
FORFAIT 4 JOURS		140 jours	48	36	56
Interne 4 jours	9,24	1 293,60	443,52	332,64	517,44
Demi-pensionnaire 4 jours	3,54	495,60	169,92	127,44	198,24
FORFAIT 3 JOURS		105 Jours	35	25	45
Interne 3 jours	9,24	970,20	323,40	231,00	415,80
Demi-pensionnaire 3 jours	3,54	371,70	123,90	88,50	159,30
Repas occasionnel élève		5,35			
Nuitée occasionnelle élève		7,30			

Les avis aux familles (ASAP) sont envoyés par mail

les possibilités de paiement sont:

en espèces auprès du gestionnaire M. BELEN

par virement

par télépaiement

pour les élèves boursiers D.P et interne , les bourses sont déduites de l'hébergement

Fournitures de l'internat

Votre enfant doit apporter le trousseau suivant, que nous vous conseillons de marquer à son nom et prénom :

- *une paire de pantoufles*
- *drap housse 90 cm x 190 cm*
- *une couverture ou une couette + housse (pas de sac de couchage)*
- *un traversin ou un oreiller avec sa housse*
- ***Une alèse de protection plastifiée 90 cm x 190 cm***
- *Serviettes de toilette*
- *Nécessaire de toilette*
- *un cadenas pour l'armoire*

Horaires de l'Internat : *l'internat est fermé du vendredi 17h 00 au lundi 7h30. Certains élèves peuvent éventuellement être accueillis à l'internat le dimanche soir : une demande écrite sera adressée aux CPE au plus tard le soir de la rentrée précisant l'heure d'arrivée et le mode de transport (train, voiture, etc). **Aucun accueil le dimanche soir n'est possible la veille de la première rentrée de l'année scolaire.***

Déroulement d'une journée « type » à l'internat

06h45	Réveil des apprenants
7h-7h40	Petit déjeuner
7h25	Fermeture des pavillons
7h50	Début des cours de la journée
11h45-13h	Déjeuner + pause
17h25	Fin des cours de la journée
18h05 - 18h50	Etude encadrée en salle d'étude, obligatoire
18h55 - 20h	Diner
19h20	Ouverture des pavillons
20h - 21h	Temps calme en chambre ou activité encadrée.
21h-21h15	Pause
21h15	Retour en chambre obligatoire. Appel
22h	Extinction des lumières

Les horaires sont susceptibles de modification pendant l'année scolaire

A noter : Le mercredi, il n'y a pas de temps d'étude obligatoire.

En cas d'urgence après 22h, le service vie scolaire est joignable au 04.70.08.42.82 ou au 06.98.88.43.70

Les pavillons sont ouverts le mercredi entre 13h30 et 18h30

Les CPE